

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Communes, un patrimoine en danger **Faisons cause commune le 19 septembre prochain** **partout en France pour les défendre !**

L'Etat veut réduire de 30% les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et intercommunalités pour assurer leurs missions. Le 29 juin dernier, le Bureau de l'AMF avait décidé, compte-tenu de la gravité de la situation et avant que le Gouvernement n'arrête le projet de loi de finances pour 2016, d'engager une journée nationale d'action le samedi 19 septembre prochain dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer, à destination des citoyens.

C'est une décision sans précédent dans l'histoire de l'AMF qui s'appuie sur les 17 334 délibérations de soutien déjà reçues contre la baisse des dotations. Elle s'inscrit plus généralement dans la volonté de l'AMF de défendre l'institution communale, trop souvent marginalisée et fragilisée au fil des textes législatifs et réglementaires qui contraignent l'action des collectivités locales.

L'objectif principal de cette journée est de recueillir le maximum de soutiens de nos concitoyens, marquer les esprits et faire date par l'ampleur de la mobilisation.

C'est pourquoi, le samedi 19 septembre prochain, à l'occasion symbolique des journées du patrimoine, seront notamment organisés par les élus de toutes sensibilités politiques des rassemblements avec les habitants, entre 10h et midi afin de les alerter sur les enjeux. Citoyens, responsables d'associations, acteurs économiques sont donc invités à se mobiliser et à soutenir leurs communes.

Au-delà de ces rassemblements, l'AMF appelle les citoyens de notre pays à signer dès maintenant « l'Appel pour les communes de France » sur le site <https://www.change.org/>

Ensemble, tous les Français doivent faire « cause commune » : c'est leur vie quotidienne et la cohésion des territoires qui sont en jeu !

Plus d'informations sur : www.jaimemacommune.com et www.amf.asso.fr
Fil twitter : #jaimemacommune

Contacts presse : Marie-Hélène Galin, 01 44 18 13 59/ Thomas Oberlé, 01 44 18 51 91